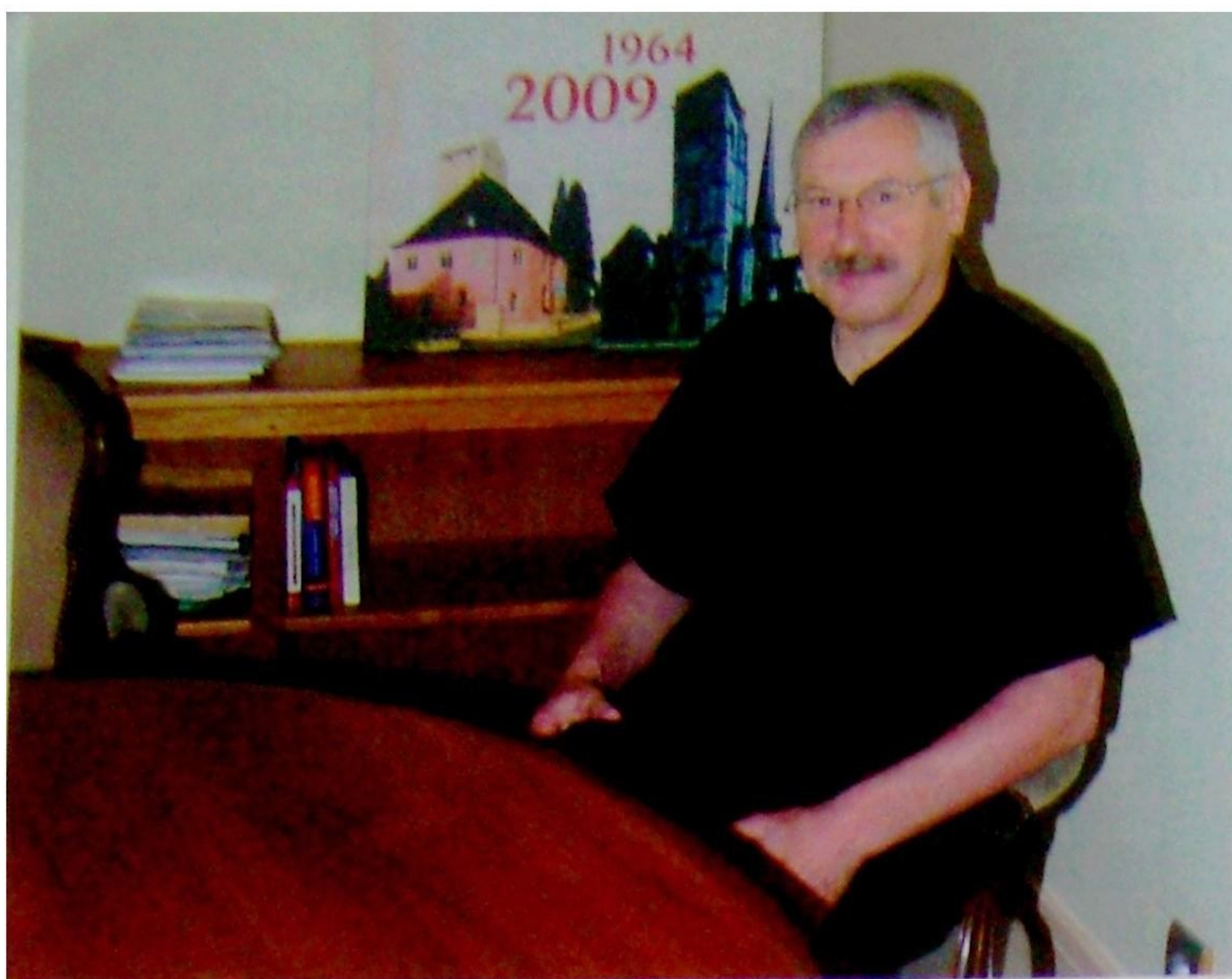


Un exemple de démarche participative : **DÉCIDER D'ABORD, CONSULTER ENSUITE** Le grand discours de la fameuse consultation du 27 juin 2010 à la rescousse du projet LECLERC retoqué en CNAC en janvier 2010.



NOTIN profite de son passage à Auxonne, pour rendre visite à Monsieur le Maire pour le saluer.



A cette occasion Monsieur le Maire remet à NOTIN son communiqué pour le magazine de l'Atelier d'artiste SYRIEX Robert Daniel

Extraits du discours prononcé par Raoul Langlois, Maire d'Auxonne, à l'issue de la consultation du 27 juin 2010 (concernant la zone commerciale sur le site du Charmoy)

Aujourd'hui, les Auxonnais se sont prononcés, le résultat est sans ambiguïté. La participation est particulièrement élevée pour une consultation :

1936 participants. Le OUI l'a emporté avec un taux exceptionnel : 1533 suffrages (79,52%). Ce résultat est donc légitime.

Je tiens à remercier les Auxonnais pour leur confiance. Je peux réaffirmer avec force ce soir que notre choix de soutenir cet aménagement était celui des Auxonnais.

Un choix pour les investissements

Un choix pour les emplois

Un choix pour les consommateurs

Un choix pour une offre de proximité

Un choix pour le développement d'Auxonne

Un choix en cohérence avec le développement du commerce local.

Ce choix, nous travaillons pour qu'il puisse se mettre en place. Le chemin est encore long, semé d'embûches, je le sais.

Je tiens à ce que votre choix, notre choix soit respecté.

Depuis près de 18 mois, le débat a eu lieu. Chacun a pu s'exprimer. Aujourd'hui, il convient de respecter ce choix.

Auxonne bouge, Auxonne s'aménage, je m'y étais engagé.

Je souhaite que ce mouvement que nous avons entrepris pour Auxonne, soit un mouvement pour notre canton, pour le Val de Saône, il y a une attente de nos concitoyens.

La ville d'Auxonne souhaite travailler avec toutes les communes de son territoire.

Raoul Langlois
Maire d'Auxonne